



MARCHE PUBLIC :

ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR L'ANGLIN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

REFERENCE : 03/2021 - ETUDE CONTINUITE ANGLIN

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mercredi 05 mai 2021 à 16 h 00

LIEU DE REMISE DES OFFRES :

SIEGE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT BRENNE CREUSE ANGLIN CLAISE

1 rue de la Mairie

36290 Mézières-en-Brenne

Table des matières

1	ACHETEUR PUBLIC -----	1
1.1	Nom ou raison sociale et adresse du pouvoir adjudicateur	1
1.2	Objet du marché	1
1.3	Composition du marché	1
2	CONTEXTE GÉNÉRAL -----	3
2.1	Le maître d’ouvrage et ses partenaires	3
2.2	Le Bassin de l’Anglin	4
2.3	Contexte réglementaire	6
2.4	Contexte piscicole	8
2.5	Contexte des ouvrages	8
2.5.1	Déversoir de l’ancien moulin de Bélâbre	10
2.5.2	Déversoir de l’ancien moulin de la Ronde	11
2.5.3	Déversoir de l’ancien moulin de Rolnier	12
2.5.4	Déversoir de l’ancien moulin de Pontigny	13
2.5.5	Déversoir de l’ancien moulin de Mérygny	14
2.5.6	Déversoir de l’ancien moulin de la Rochebellusson	15
2.5.7	Déversoir de l’ancien moulin de la Puygirault	16
3	TRANCHE FERME -----	17
3.1	Diagnostic	17
3.2	Rencontre avec les propriétaires	17
3.3	Investigations complémentaires	17
3.4	Phase Avant-Projet sommaire	18
3.5	Phase avant-projet définitif	19
4	TRANCHES OPTIONNELLES -----	19
4.1	Montage des dossiers et procédures réglementaires	20
4.2	Maîtrise d’œuvre	20
4.3	Suivi des travaux	21
4.4	Réception des travaux	21
5	MODALITÉS D’EXÉCUTION DE LA PRESTATION -----	21
5.1	Réunions	21
5.2	Tranches fermes :	22
5.3	Tranches optionnelles :	22
5.4	Restitution	23

1 ACHETEUR PUBLIC

1.1 Nom ou raison sociale et adresse du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC)

1 rue de la mairie

36290 Mézières-en-Brenne

Tél : 02 54 38 17 32

Télécopie : 02 54 38 04 93

N°SIRET : 200 079 663 00015

Personne responsable du marché : Monsieur CAMUS Jean-Louis, Président du SMABCAC

E-mail : contact@smabcac.fr

Tél : 02 54 38 17 32

Le suivi de l'exécution sera effectué par les techniciens du SMABCAC :

- **Bassin versant de l'Anglin** : Guillaume BOIREAULT – bassin.anglin@smabcac.fr
- Bassin versant de la Claise : Alban MAZEROLLES – bassin.claise@smabcac.fr
- Bassin versant de la Creuse : Anaïs TRINQUART – bassin.creuse@smabcac.fr

1.2 Objet du marché

Le marché régi par le Cahier des Clauses Techniques Particulières est un marché de prestations de services. Le présent marché a pour finalité de fixer les modalités techniques, réglementaires, financières et administratives relatives à la restauration de la continuité écologique sur 7 ouvrages transversaux de la rivière Anglin, sur les communes de Bélâbre, Mauvières, Ingrandes et Mérigny :

- Seuil de Puygirault- **ROE15091.**
- Seuil de la Rochebellusson - **ROE15093.**
- Seuil Mérigny - **ROE16542.**
- Seuil de Pontigny - **ROE16547.**
- Seuil de Rolnier - **ROE14070.**
- Seuil de la Ronde - **ROE14041.**
- Seuil de Bélâbre - **ROE14028.**

Δ IMPORTANT : Dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial de l'Anglin, une étude a été réalisée et a permis d'obtenir des informations sur les ouvrages en question : relevés topographiques, esquisses de propositions d'aménagement, fonctionnement hydraulique actuel. Une synthèse des données est présentée en annexes de ce document.

1.3 Composition du marché

Le présent marché est constitué de huit tranches :

- **Une tranche ferme** qui a pour objectif de définir pour chaque ouvrage le ou les meilleurs scénarios permettant le rétablissement de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au stade de projet définitif ;

Phase 1 : Diagnostic

Phase 2 : Avant-projet sur deux (ou trois) scénarios pour chacun des 7 seuils

Phase 3 : Projet définitif sur le scénario retenu pour chacun des 7 seuils

- **Une tranche optionnelle 1** relative à la Maîtrise d'oeuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu sur **le seuil de Puygirault - ROE15091.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 2** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu sur **le seuil de la Rochebellusson - ROE15093.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 3** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu sur **le seuil de Mérigny - ROE16542.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 4** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu **sur le seuil de Pontigny - ROE16547.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 5** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu **sur le seuil Rolnier - ROE14070.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 6** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu sur **le seuil de la Ronde - ROE14041.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

- **Une tranche optionnelle 7** relative à la Maîtrise d'œuvre et aux procédures réglementaires et administratives relatives au scénario retenu sur **le seuil de Bélâbre - ROE14028.**

Phase 4 : Dossiers et procédures réglementaires

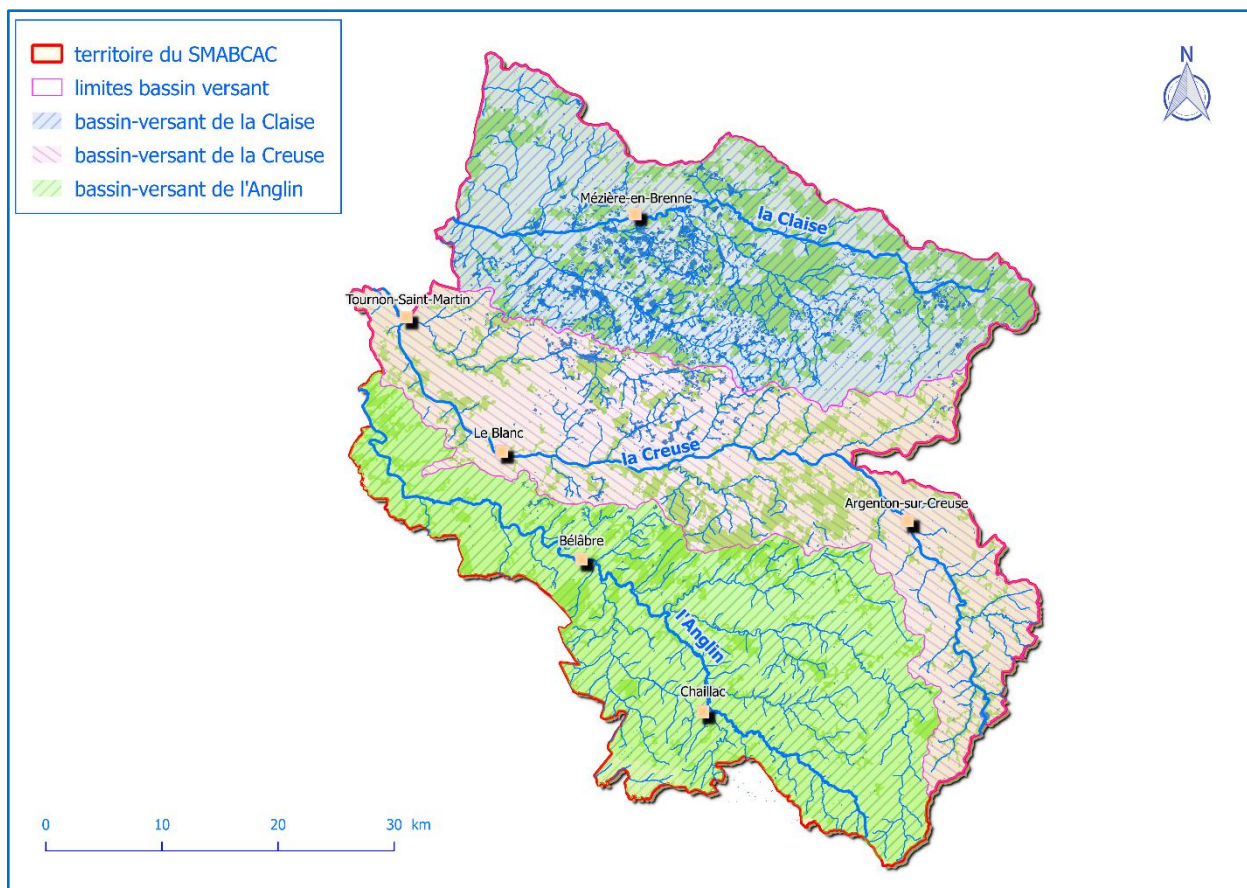
Phase 5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux

L

2 CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1 Le maître d'ouvrage et ses partenaires

Le SMABCAC est un syndicat avec la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui intervient sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise.. Le SMABCAC est le maître d'ouvrage du Contrat Territorial (CT) du Bassin de l'Anglin dans les départements de l'Indre et de la Creuse. Dans le cadre du programme du CT, des actions de rétablissement de la continuité écologique sur les seuils sont inscrites. La carte ci-dessous présente le territoire du SMABCAC.



Les propriétaires concernés seront associés aux projets sur leur seuil. Ils formeront le Comité Décisionnel avec le Maître d'ouvrage. De plus, un comité technique apportera un appui technique et administratif lors des différentes phases de l'étude. Sa composition sera déterminée par le Maître d'ouvrage préalablement à la première réunion.

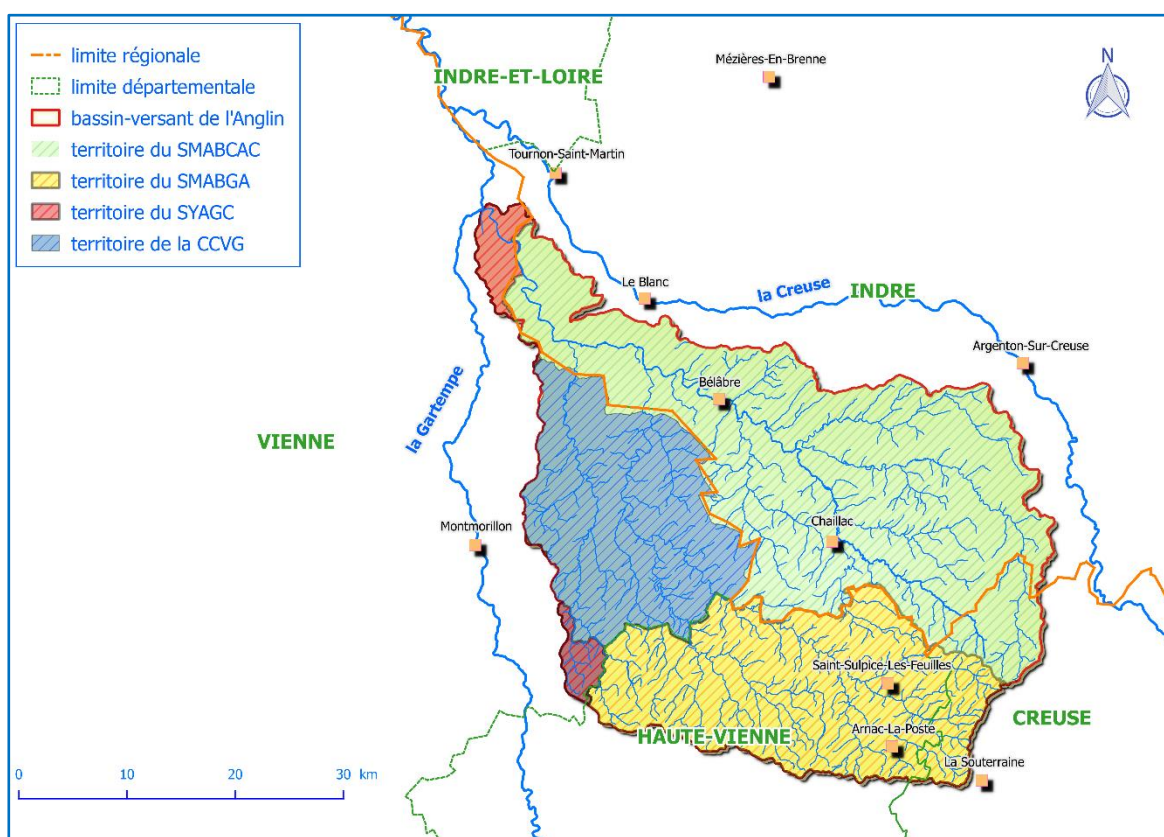
Un attachement des riverains pour différents aspects est réellement présent, afin de présenter les projets aux riverains et aux usagers, des réunions publiques pourront être organisées.

2.2 Le Bassin de l'Anglin

Drainant un bassin versant d'environ 1 690 km², le réseau hydrographique de l'Anglin traverse quatre départements (La Creuse, l'Indre, la Vienne et la Haute Vienne) et deux régions (Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire). Ses principaux affluents sont le Salleron, la Benaize, l'Allemette, l'Abloux, la Sonne, et le Portefeuille.

Sur ce territoire, la gestion et l'aménagement des cours d'eau sont assurés par :

- Le SMABCAC intervenant dans le département de l'Indre et, pour les sources de l'Anglin et de l'Abloux, celui de la Creuse ;
- Le Syndicat d'Aménagement de la Gartempe et de la Creuse (SYAGC) pour les derniers kilomètres aval de l'Anglin situés dans le département de la Vienne ;
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) engagé dans un CTMA et intervenant en Haute-Vienne sur les affluents l'Asse et la Benaize amont ;
- La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) intervenant sur son territoire qui comprend la Benaize aval et le Salleron.



Le territoire du Contrat Territorial de la Vallée de l'Anglin porté par le SMABCAC couvre une superficie de 842 km² et un linéaire de cours d'eau d'environ 280 km pour 11 masses d'eau.

Le bassin de l'Anglin est significativement rural. L'occupation des sols y est dominée par les surfaces cultivées et prairiales (respectivement 60,8% et 35,3%). Le territoire comprend environ 667 exploitations agricoles (source : RPA 2010) couvrant une superficie agricole utilisée d'environ 58 000 ha majoritairement composée de terres labourables (~ 40 000 ha) et de surfaces toujours en herbe (~17 000 ha). L'activité agricole est différente entre l'amont caractérisé par une dominance d'élevages bovins (~52 000 UGB) et l'aval plutôt orienté vers la polyculture et le polyélevage.

Le cours de l'Anglin, long de 101 km, est divisé en trois masses d'eau :

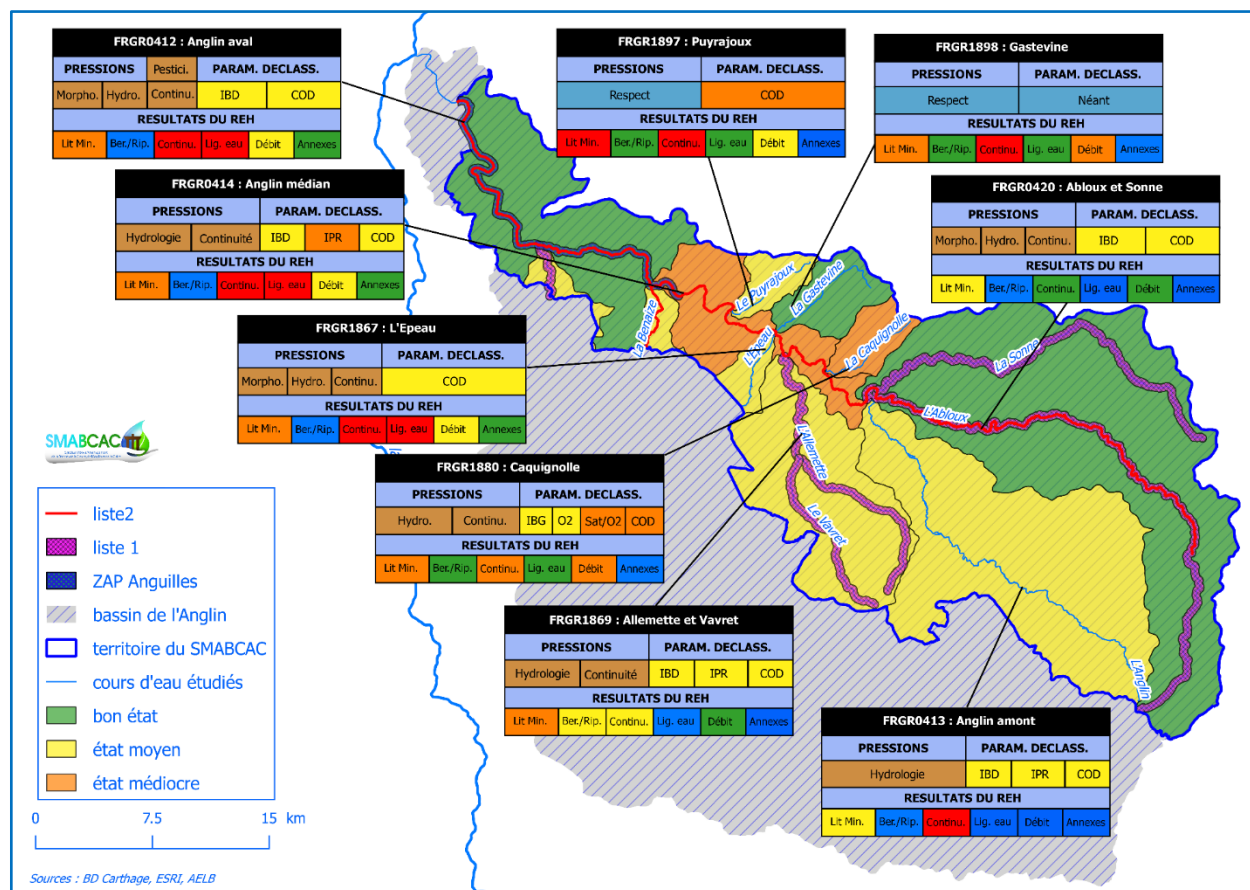
- **FRGR0412** : « L'Anglin depuis la confluence avec la Benaize jusqu'à la confluence avec la Gartempe »
- **FRGR0413** : « L'Anglin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Abloux »
- **FRGR0414** : « L'Anglin depuis sa confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Benaize »

L'étude préalable à l'élaboration du contrat territorial a permis de quantifier les efforts de restauration et les principales causes d'altération. Le cours principal de l'Anglin et ses principaux affluents ont fait l'objet de travaux hydrauliques (curage, recalibrage et rectification), de pollutions accidentelles et d'une réfection des seuils et chaussées de moulin dans la seconde moitié du XXème siècle. Ces travaux à vocation hydraulique et agricole ont entraîné une banalisation et une dégradation des habitats. Aussi la faible biodiversité produite par le bassin de l'Anglin reste à ce jour une des problématiques majeures pour l'atteinte du bon état.

Les compartiments lit mineur et continuité nécessiteront le plus d'efforts avec respectivement 56% du linéaire étudié (soit 151,5 km) et 35 % (soit 94,7 km) à restaurer dans le scénario d'une programmation idéale pour que toutes les masses d'eau atteignent un bon potentiel écologique.

Les principaux axes d'interventions sur ce territoire concernent l'hydromorphologie (enfouissement de la ligne d'eau, colmatage des substrats, transport et dépôt des sédiments), la restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et la gestion quantitative de la ressource en eau (étangs sur cours, distribution des biefs...).

L'identification dans la disposition 9A-1 du SDAGE des masses d'eau Anglin Aval et Médian comme ayant un enjeu fort sur la continuité des espèces grands migrateurs. Les obstacles à l'écoulement (70% d'étagement) sont avec l'hydromorphologie (151 km) les pressions les plus importantes sur le bassin versant.



Le paysage de l'Anglin et de ses affluents est donc fortement marqué par la présence des nombreux anciens moulins et des ouvrages hydrauliques qui y sont liés. De la source à la confluence avec la Gartempe, l'Anglin a été contraint sur une grande partie de son cours par des déversoirs de façon à assurer l'alimentation en eau de ces moulins.

Même en ne remplissant plus aujourd'hui de fonction économique, bon nombre d'entre eux possèdent encore tout ou partie de leurs ouvrages. Ceux-ci, ne sont bien souvent pas en état, et ne permettent pas d'avoir une gestion cohérente des niveaux d'eau d'autant plus que les propriétaires ne remplissent pas toujours leur obligation de gestion des ouvrages. Les impacts sur le milieu sont directement causés par ces ouvrages et engendrent un certain nombre de déséquilibres écologiques et biologiques.

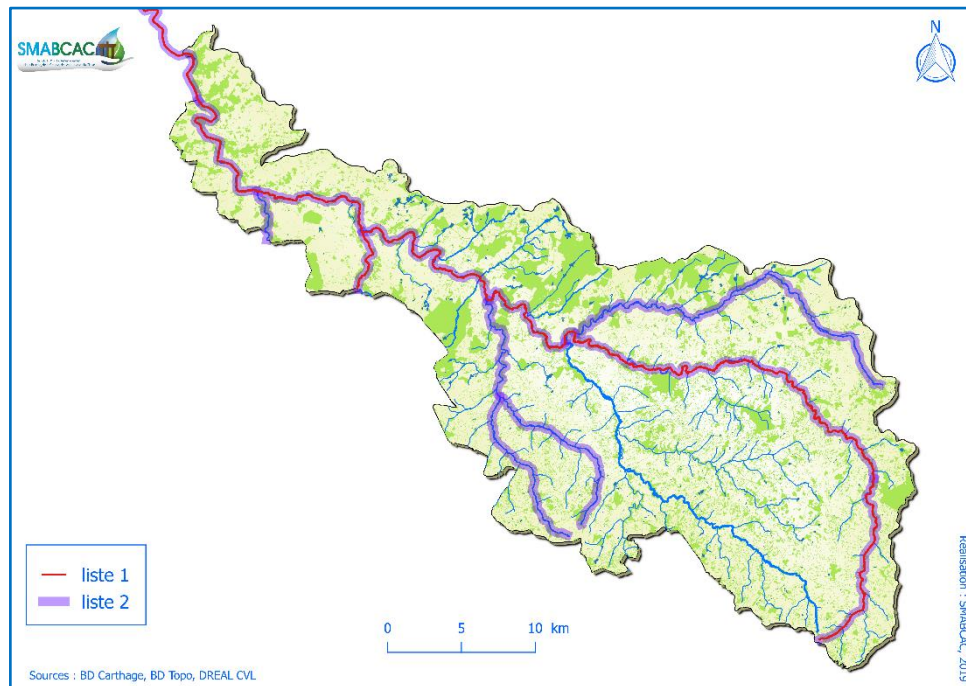
Les anciens moulins constituent par ailleurs un patrimoine architectural et culturel intéressant qui contribue à la richesse et à l'intérêt de la vallée.

2.3 Contexte réglementaire

Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique

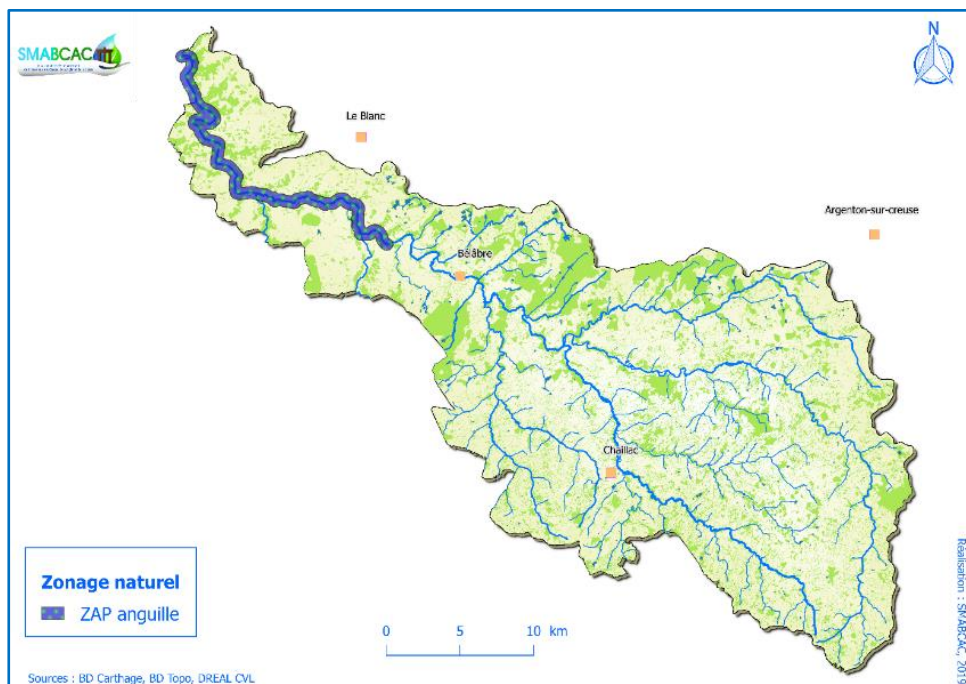
L'arrêté du 22 juillet 2012 définit deux listes sur le bassin versant au titre de l'article **L214-17** du code de l'Environnement qui définissent les préconisations en matière de continuité écologique, sur le bassin versant les secteurs suivants sont classés :

- **Liste 1** : L'Anglin médian et aval, l'Abloux, la Sonne, l'Allemette, le Vavret, la Benaize et le Salleron.
- **Liste 2** : L'Anglin médian et aval, l'Abloux et la Benaize.



Règlement anguille

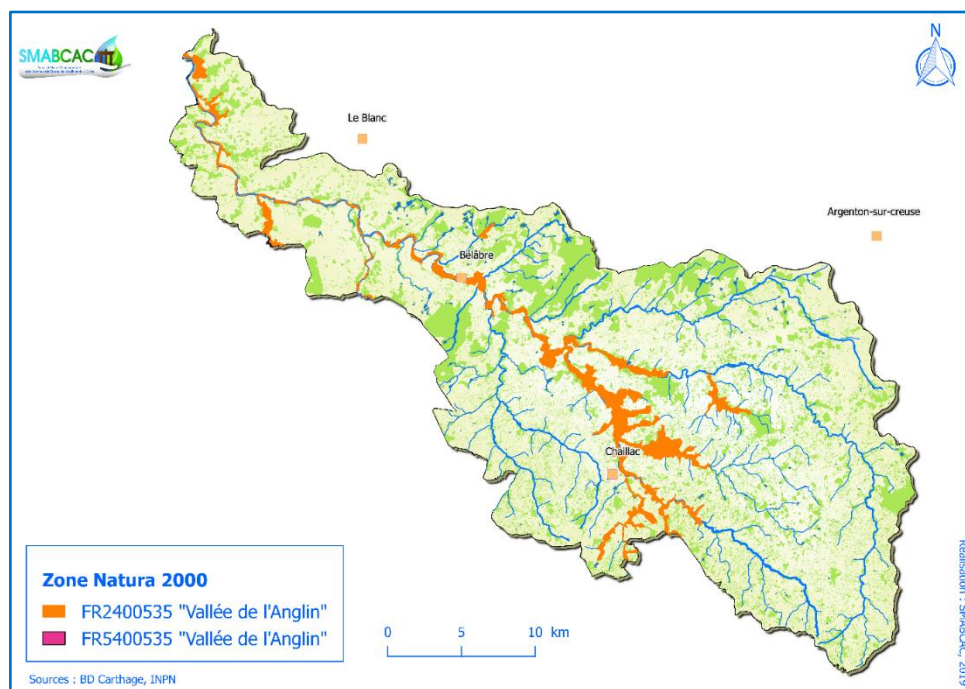
L'Anglin est classé en ZAP anguille à partir de l'aval du seuil de l'Isle à Mauvières jusqu'à la confluence avec la Gartempe.



Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui vise à préserver la diversité biologique et à valoriser le patrimoine naturel des territoires. Le site présent sur le territoire est :

- « La vallée de l'Anglin » FR2400535 ;



Ces sites sont reconnus comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Ils sont susceptibles d'abriter des espèces protégées et menacées dont les habitats sont parfois étroitement liés aux cours d'eau et à ses abords immédiats. Parmi elle on compte notamment : la Mulette épaisse, le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune, la Cistude d'Europe, la Lamproie de planer, la Lamproie marine, la Bouvière, le Chabot, la Loutre, le Castor Européen, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, la Gomphe de Graslin, le Flûteau nageant, etc...

Sites inscrits

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. Pour tout projet de travaux, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Le seuil de Pontigny sur la commune d'Ingrandes est compris dans le périmètre du site inscrit de la Croix Blanche.

Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Sur le bassin de l'Anglin, il n'y a pas de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cependant un SAGE « Creuse » dans lequel s'intègre le bassin de l'Anglin est en phase d'émergence. La démarche, portée par l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (EPTBV), prévoit une mise en œuvre pour 2022-2023.

L'EPTBV dans la phase de construction du SAGE a réalisé plusieurs études sur ce territoire sur la pré-identification de la présence de zones humides ainsi qu'une recherche spécifique de l'origine des Matières Organiques et Oxydables (MOOX). Pour cette dernière, il est démontré que la présence des MOOX, impactant les indicateurs de bon état des eaux notamment l'Indice Biologique Diatomées (IBD) et le Carbone Organique Dissous (COD), est en partie issue de la présence d'assainissement ou d'élevage notamment sur le bassin versant de l'Anglin. Le bon état des masses d'eau sur ce territoire semble donc fragile.

2.4 Contexte piscicole

L'Anglin est un des cours d'eau prioritaire pour les espèces grands migrateurs. Les principales espèces présentes sur le bassin versant de la Loire viennent fréquenter ce cours d'eau :

- Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) ;
- La grande alose (*Alosa alosa*) ;
- La lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
- La truite de mer (*Salmo trutta*) ;
- L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*).

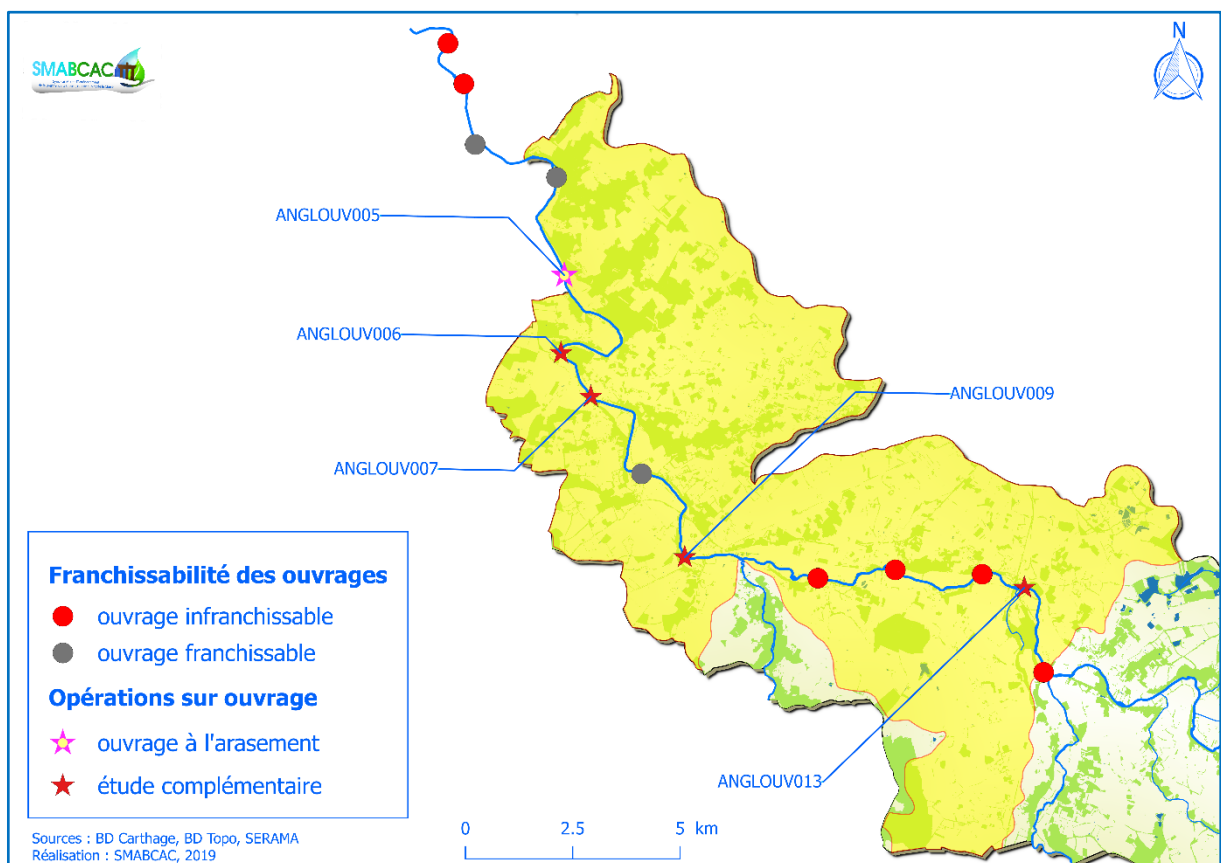
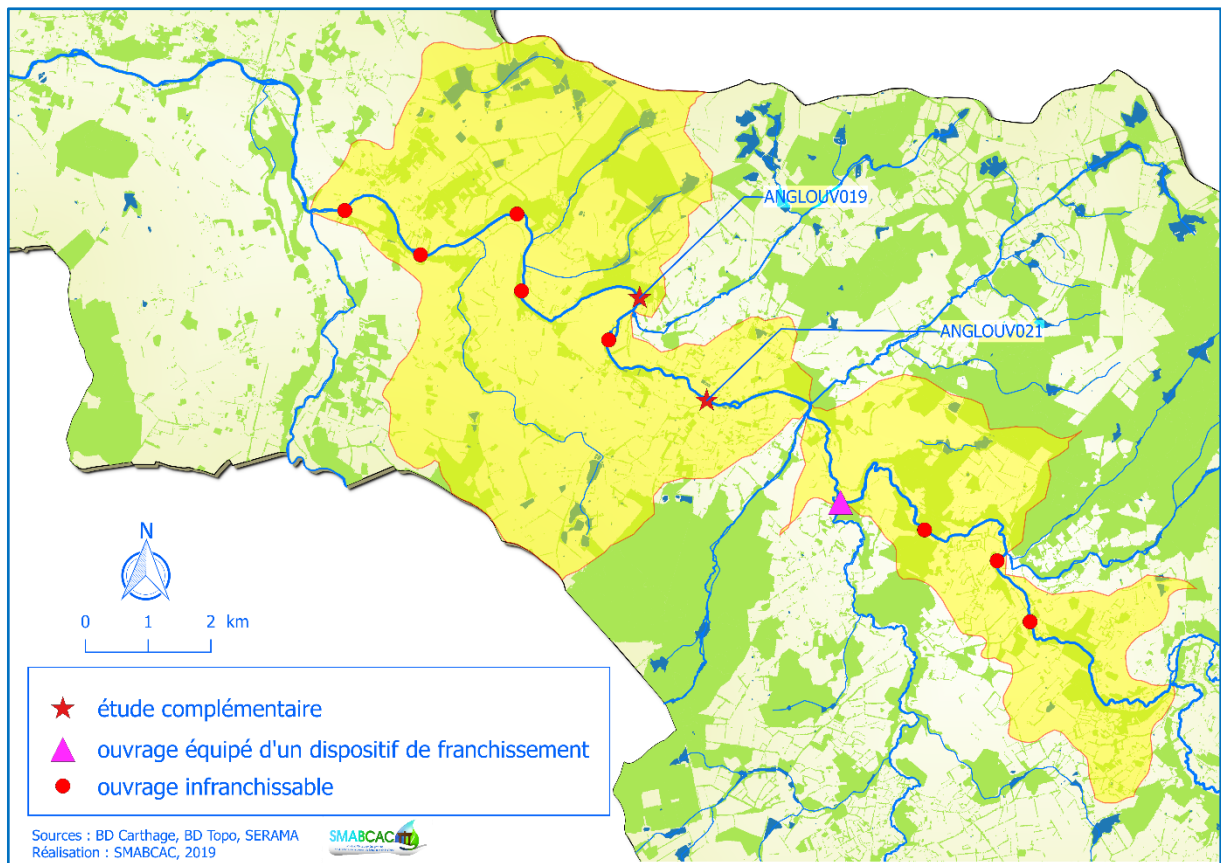
Ces espèces rencontrent aujourd'hui des difficultés pour accéder aux sites de reproduction et/ou de croissance. Les nombreux ouvrages viennent perturber leur cycle biologique.

D'autres espèces apparaissent comme importantes sur le bassin versant. Le brochet, espèce référente sur les cours d'eau de deuxième catégorie piscicole, a des exigences biologiques particulières notamment au moment de la reproduction où il profite des montées d'eau pour rejoindre ses frayères situées dans les bras morts et/ou dans les zones humides riveraines.


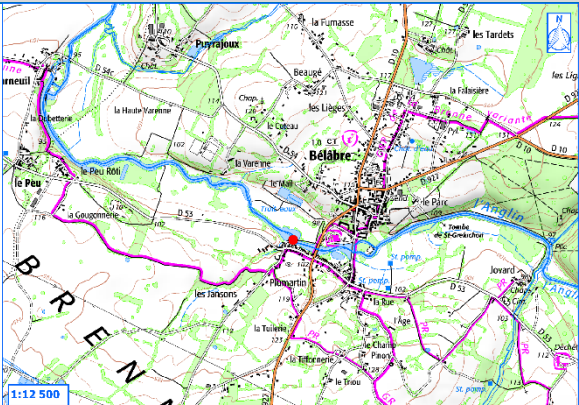
Une partie des affluents et l'amont de l'Anglin possède une population de truites sauvages. Des zones de frayères sont connues et suivies par la fédération de pêche. Le potentiel d'accueil de cette espèce semble toutefois inférieur à ce qu'il pourrait être sur des cours d'eau en bon état écologique.

2.5 Contexte des ouvrages


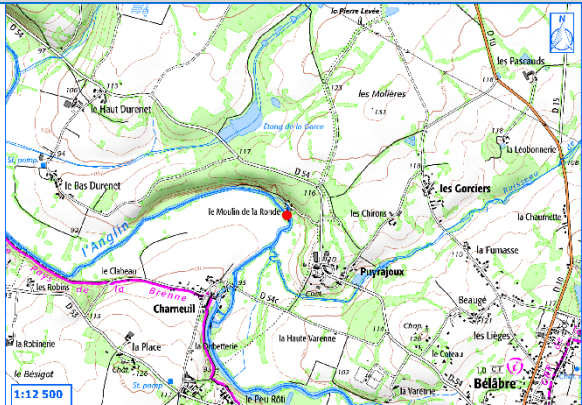
Cours d'eau	Code ROE	Identifiant ouvrage	Nom ouvrages	Hauteur de chute (m)
Ouvrages structurants (dénivelé > 50 cm)				
Anglin médian	ROE14028	ANGLOUV021	Déversoir de l'ancien moulin de Bélâbre	1.23
	ROE14041	ANGLOUV019	Déversoir de l'ancien moulin de la Ronde	1.46
Anglin aval	ROE14070	ANGLOUV013	Déversoir de l'ancien moulin de Rolnier	1.45
	ROE16547	ANGLOUV009	Déversoir de l'ancien moulin Pontigny	1.55
	ROE16542	ANGLOUV007	Déversoir de l'ancien moulin de Mérigny	1.50
	ROE15093	ANGLOUV006	Déversoir de l'ancien moulin de la Rochebellusson	1.33
	ROE15091	ANGLOUV005	Déversoir de l'ancien moulin de Puygirault	0.50




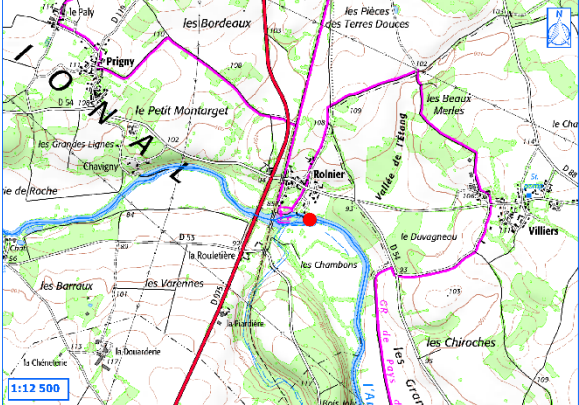
2.5.1 Déversoir de l'ancien moulin de Bélâbre

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin médian</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : BELABRE</p> <p>Lieu-dit : Plumartin</p> <p>Accès : Par la rive gauche en aval du pont neuf</p> <p>X : 558 442 Y : 6 607 161 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Il n'y a plus de moulin associé, l'ouvrage cale notamment la ligne d'eau dans la traversée de Bélâbre.</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE14028</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : non</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV021</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 360016000YE0024</p> <p>rive gauche : 360016000AK0249</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Le dénivelé, l'absence de rugosité et la faible lame d'eau rendent l'ouvrage infranchissable pour toutes les espèces. Secteur urbain avec location de canoës et plans d'eau de loisirs. Zone d'activité touristique à fréquentation estivale importante.</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : très bon</p> <p>Année de construction :</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : moyenne</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.23</p> <p>Dénivelé (m) : 1.19</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.8</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 55</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 2.4 + 3.9 (2 vannes de chaque côté)</p> <p>Rugosité du parement : nulle</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 5.5</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 2</p> <p>Pente du parement : partie verticale ou rupture de pente marquée</p> <p>Zone influencée (m) : 3 150</p>


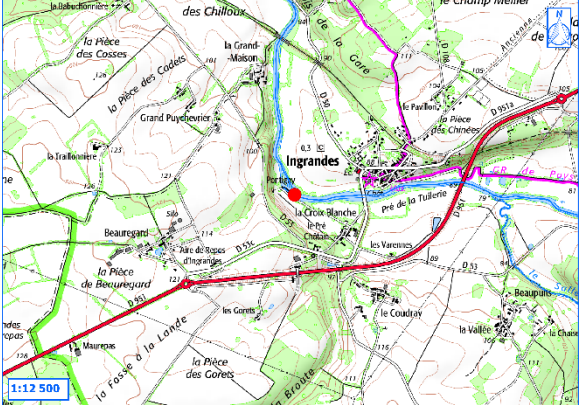
2.5.2 Déversoir de l'ancien moulin de la Ronde

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin médian</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : MAUVIERES</p> <p>Lieu-dit : Moulin de la Ronde</p> <p>Accès : Par la rive droite</p> <p>X : 557 343 Y : 6 608 780 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Le moulin sert d'habitation, il n'utilise plus la force motrice</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE14028</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : non</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV019</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 3601140000C0080</p> <p>rive gauche : 3601140000E0024</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Les organes mobiles sont vétustes et aucun usage n'est associé au moulin.</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : aucun désordre</p> <p>Année de construction :</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.23</p> <p>Dénivelé (m) : 1.19</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.8</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 65</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 2.3</p> <p>Rugosité du parement : nulle</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 6.5</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 1.80</p> <p>Pente du parement : parement incliné < 66 %</p> <p>Zone influencée (m) : 920</p>


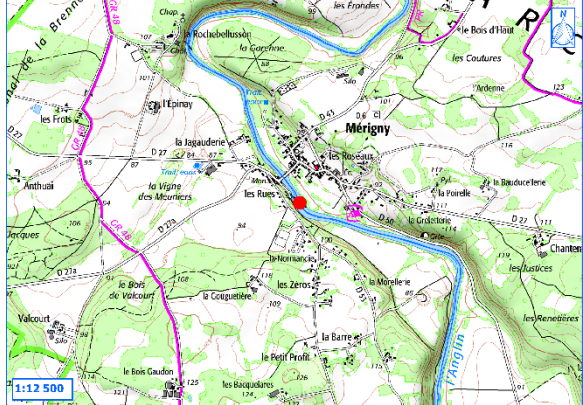
2.5.3 Déversoir de l'ancien moulin de Rolnier

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin aval</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : CONCREMIERS</p> <p>Lieu-dit : Rolnier</p> <p>Accès : Par la rive droite depuis le bourg</p> <p>X : 551 492 Y : 6 612 107 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Le moulin est transformé en habitation à l'étage, les mécanismes sont encore présents mais dans un état relativement dégradé (non fonctionnel). Le déversoir a été restauré au milieu des années 1980.</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE14070</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : oui</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV013</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 3601140000C0080</p> <p>rive gauche : 360114000ZE0024</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Le déversoir présente des irrégularités de la crête et de son pendage ce qui lui confère des zones préférentielles de déversement.</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : bon état général mais quelques renards hydrauliques</p> <p>Hauteur de chute en 1906 : 1.2</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.45</p> <p>Dénivelé (m) : 1.66</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 130</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 2.75</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 7</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 1.6</p> <p>Zone influencée (m) : 2 250</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.8</p> <p>Rugosité du parement : nulle</p> <p>Pente du parement : parement incliné < 66 %</p>


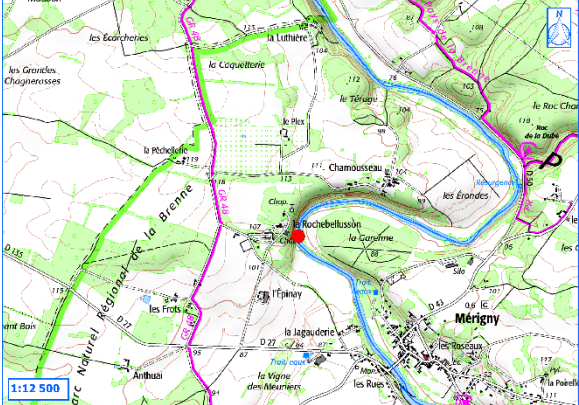
2.5.4 Déversoir de l'ancien moulin de Pontigny

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin aval</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : INGRANDES</p> <p>Lieu-dit : Pontigny</p> <p>Accès : Par la rive gauche</p> <p>X : 543 545 Y : 6 612 710 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Le moulin ne fonctionne plus et la roue n'existe plus.</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE16547</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : oui</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV009</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 3600870000A0333</p> <p>rive gauche : 3600870000B0673</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Le déversoir présente de nombreuses zones de reptation favorables à l'anguille, sa configuration pénalise les autres espèces. L'ouvrage se situe dans l'emprise du site inscrit de la Croix Blanche.</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : bon état général</p> <p>Hauteur de chute en 1906 : 1.27</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.55</p> <p>Dénivelé (m) : 1.49</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 130</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 2.75</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 7</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 1.6</p> <p>Zone influencée (m) : 1 970</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.8</p> <p>Rugosité du parement : moyenne</p> <p>Pente du parement : parement incliné < 66 %</p>



2.5.5 Déversoir de l'ancien moulin de Mérigny

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin aval</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : MERIGNY</p> <p>Lieu-dit : Moulin de Mérigny</p> <p>Accès : Par la rive gauche en amont du pont</p> <p>X : 541 295 Y : 6 616 410 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Le moulin est déconnecté, le canal d'aménagé est bouché.</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE16542</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : oui</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV007</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 360119000AR0113</p> <p>rive gauche : 360119000AR0346</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Cet ouvrage n'est plus associé à un moulin et impacte la rivière sur un linéaire très important</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : bon état général</p> <p>Hauteur de chute en 1906 : 1.63</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.5</p> <p>Dénivelé (m) : 1.46</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 115</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 2.75</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 5.7</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 1.58</p> <p>Zone influencée (m) : 2 650</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.21</p> <p>Rugosité du parement : moyenne</p> <p>Pente du parement : parement incliné < 66 %</p>

2.5.6 Déversoir de l'ancien moulin de la Rochebellusson

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin aval</p> <p>Département : INDRE</p> <p>Commune(s) : MERIGNY</p> <p>Lieu-dit : Moulin de Mérigny</p> <p>Accès : Par la rive gauche en amont du pont</p> <p>X : 541 295 Y : 6 616 410 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : Le moulin est déconnecté, le canal d'aménagé est bouché.</p> <p>Cassini : oui</p> <p>Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE15093</p> <p>Classement L. 214-17 : liste 1 et 2</p> <p>Réservoir biologique : non</p> <p>Ouvrage grenelle : non</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV006</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 360119000AP00013</p> <p>rive gauche : 360119000BL0081</p> <p>Franchissabilité : Classe 0</p> <p>Espèces cibles : Migrateurs</p> <p>Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : L'ouvrage est isolé, peu accessible, plus aucun usage n'est associé à la force hydraulique et les vannes usinières ne tiennent plus la ligne d'eau. L'impact sur le milieu est fort. Des zones de reptation sont présentes pour l'anguille mais l'ouvrage reste très pénalisant pour les autres espèces.</p>	<p>Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : bon état général</p> <p>Hauteur de chute en 1906 : 1.35</p> <p>Hauteur de chute (m) : 1.33</p> <p>Dénivelé (m) : 1.34</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : 48</p> <p>Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) : 4.9</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : 6</p> <p>Hauteur de l'ouvrage (m) : 1.62</p> <p>Zone influencée (m) : 1 060</p> <p>Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel</p> <p>Matériaux : béton</p> <p>Fosse d'appel (m) : 0.57</p> <p>Rugosité du parement : moyenne</p> <p>Pente du parement : parement incliné < 66 %</p>

2.5.7 Déversoir de l'ancien moulin de la Puygirault

DESCRIPTION GENERALE	
Photo	Localisation
	
Situation	Type
<p>Cours d'eau : L'Anglin aval INDRE Département : MERIGNY Commune(s) : MERIGNY Moulin de Mérigny Par la rive gauche en amont du pont</p> <p>Lieu-dit : Accès :</p> <p>X : 540 658 Y : 6 619 200 (Lambert 93)</p>	<p>Type d'ouvrage du site : déversoir</p> <p>Détail : L'ouvrage est très dégradé, une importante brèche est ouverte dans le déversoir et les vannes sont enlevées.</p> <p>Cassini : non Cadastre Napoléonien : oui</p> <p>Code ROE : ROE15091 Classement L. 214-17 : liste 1 et 2 Réservoir biologique : non Ouvrage grenelle : non</p> <p>Identifiant ouvrage : ANGLOUV005</p>
CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE	
<p>Cadastre rive droite : 360119000AP00013 rive gauche : 360119000BL0081</p> <p>Franchissabilité : Classe 0 Espèces cibles : Migrateurs Franchissabilité Vandoise : Classe 0</p> <p>Transit sédimentaire : Mauvais</p> <p>Commentaire : Malgré la brèche dans le déversoir, celui-ci produit toujours une marche résiduelle. L'agrandissement de la brèche actuelle est envisagé avec le souhait d'une passerelle piétonne amovible posée sur quelques blocs au niveau de la brèche pour le franchissement du cours d'eau en période estivale.</p>	<p style="text-align: center;">Détails</p> <p>État général de l'ouvrage : dégradé</p> <p>Hauteur de chute en 1906 : non Érosion aval de l'ouvrage : ponctuel Matériaux : béton</p> <p>Hauteur de chute (m) : 0.5 Dénivelé (m) : Fosse d'appel (m) :</p> <p>Longueur totale de l'ouvrage (m) : Rugosité du parement : moyenne Longueur de l'ouvrage manœuvrable (m) :</p> <p>Largeur de l'ouvrage (m) : Pente du parement : partie verticale ou rupture de pente marquée Hauteur de l'ouvrage (m) :</p> <p>Zone influencée (m) : 700</p>

3 TRANCHE FERME

3.1 Diagnostic

Le prestataire devra notamment s'appuyer sur les documents existants qui seront mis à sa disposition, particulièrement dans l'étude préalable au Contrat Territorial de l'Anglin, menée par SERAMA sous Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Anglin 2016-2019.

Il s'agira ici de prendre connaissance de ceux-ci afin de s'approprier le contexte du projet et répertorier les éléments connus. A ce titre, le prestataire rédigera, pour chaque ouvrage, une note présentant au minimum les points suivants :

- enjeux,
- données réglementaires et consistance légale de l'ouvrage,
- données historiques,
- fonctionnement du site,
- fonctions et usages,
- contexte biologique et hydro-géomorphologique,
- hydrologie,
- qualité des milieux aquatiques, etc.

Un aperçu des résultats de ces études est présenté en annexe 1 et 2 de ce document. Les études complètes seront transmises au prestataire.

Le prestataire se rapprochera des services de la Direction Départementale des Territoires pour les aspects historiques et réglementaires de ces ouvrages.

3.2 Rencontre avec les propriétaires

En plus de cette phase de bibliographie, le prestataire s'attachera à :

- Rencontrer les propriétaires des ouvrages afin d'avoir des compléments d'information et de prendre connaissance des attentes et de l'acceptabilité locale des projets.
- Prendre contact avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers formant le comité de pilotage : il s'agira de contacter au moins chaque structure par un premier contact téléphonique et de rencontrer de façon individuelle les personnes disponibles qui en feraient le souhait.

Le prestataire rédigera un compte-rendu pour chaque entretien (téléphonique, rencontre, échange de mails...) mené avec les acteurs.

Les rencontres avec les propriétaires d'ouvrages se feront en accompagnement avec prioritairement le technicien affecté au bassin versant de l'Anglin ou en cas d'indisponibilité avec l'un de ses collègues.

3.3 Investigations complémentaires

Le prestataire fera le bilan de l'état des seuils : recherche des fuites et brèches qui pourraient avoir un impact dans les projets d'aménagement à partir de la bibliographie et de recherches complémentaires si besoin. A ce stade, il ne s'agit pas de quantifier de façon exacte les problèmes soulevés mais de savoir si des travaux de consolidation du seuil pourraient-être à prévoir dans les projets.

Relevés topographiques :

- Profil en long du secteur : ces relevés prendront en considération les différents éléments en amont et en aval du seuil. Le linéaire sera défini par le prestataire mais il se devra d'apporter l'ensemble des données, il sera au minimum d'une longueur de 200 mètres.
- Plan de masse de l'ouvrage.
- Profils en travers : Le titulaire aura le choix de localiser les profils où il estimera qu'ils seront le plus intéressants pour comprendre le fonctionnement de l'ouvrage. Cependant, ils devront être au minimum de 3 perpendiculaires au seuil et 1 parallèle.

- Profils en travers au niveau du cours d'eau (lit de plein bord), répartis sur l'ensemble du profil en long. Le titulaire aura le choix de localiser les profils où il estimera qu'ils seront le plus intéressants pour comprendre le fonctionnement du cours d'eau. Cependant, ils devront être au minimum de 3 à l'amont et 2 à l'aval du seuil.

Analyse des impacts des ouvrages

A partir des données existantes et de données qu'il devra produire, le prestataire fera l'inventaire des impacts actuels des ouvrages, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur :

- La relation entre le lit mineur et le lit majeur, le maintien des annexes hydrauliques ;
- L'influence sur le patrimoine bâti et les autres infrastructures (exemple : ponts) ;
- Les autres usages qui peuvent leur être associés ;
- L'évaluation estimative des volumes de matériaux stockés, leur nature et le comportement sédimentaire au niveau de l'ouvrage ;
- Toutes autres données utiles...

A l'issue de la phase de diagnostic, le bureau d'études rédigera, pour chaque ouvrage, un dossier présentant individuellement les éléments recueillis pendant les premières investigations. Ce dossier comprendra l'ensemble des éléments demandés ci-dessus. En conclusion, le bureau d'études indiquera un ensemble d'actions envisageables par ouvrage pour rétablir la continuité écologique afin que les propriétaires associés au Maître d'ouvrage puissent définir les 2 ou 3 solutions pour la réalisation des avant-projets. Le bureau d'étude se basera sur l'ordre priorisé dans le SDAGE dont l'ordre est le suivant :

- Effacement;
- Arasement partiel et aménagement d'ouvertures (échantures...), petits seuils de substitution franchissables par conception;
- Ouverture de barrages et transparence par gestion d'ouvrage;
- Aménagement de dispositif de franchissement ou de rivière de contournement.

Les propriétaires des ouvrages ont déjà souligné leur souhait de privilégier plutôt certains projets :

- **Seuil de Puygirault - ROE15091** : Ouverture de Brèche (maximum 12 m) avec installation de blocs pour positionner une passerelle temporaire;
- **Seuil de la Rochebellusson - ROE15093** : Effacement de l'ouvrage avec travaux de restauration du lit;
- **Seuil de Mérigny - ROE16542** : Effacement de l'ouvrage avec travaux de restauration du lit;
- **Seuil de Pontigny - ROE16547** : Aménagement d'une passe à poissons
- **Seuil de Rolnier - ROE14070** : Aménagement d'une passe à poissons
- **Seuil de la Ronde - ROE14041** : Gestion de vannes
- **Moulin de Bélâbre - ROE14028** : Aménagement d'une passe à poisson avec possibilité d'écrêtement.

3.4 Phase Avant-Projet sommaire

A l'issue de la phase de diagnostic, le bureau d'études aura en charge la définition de plusieurs scénarios (validés par les propriétaires et le Maître d'ouvrage). Ainsi, il devra proposer 2 ou 3 projets permettant à chaque propriétaire de retenir un choix pour son ouvrage. Le prestataire devra prendre en considération les projets ci-dessus, sauf modification après la phase de diagnostic.

Les projets d'aménagement et d'arasement prendront en compte différents critères :

- Les caractéristiques du projet ;
- Ses incidences sur la continuité écologique et la qualité des habitats ;
- La simulation de l'évolution de la ligne d'eau en fonction des différents débits ;
- L'évolution attendue sur le contexte hydromorphologique ;
- Les éventuelles mesures d'accompagnement envisagées si nécessaire (gestion des sédiments, aménagement de l'ancienne zone d'influence, aménagements paysagers et du bâti tributaire du profil de la rivière) ;
- Une évaluation globale et exhaustive du coût en détaillant les postes de dépenses (travaux, gestion, entretien...) ;
- Un calendrier de réalisation ;
- Une simulation paysagère d'implantation de l'aménagement afin de permettre de se rendre compte du rendu du site.

Pour les projets d'effacement et/ou d'ouverture de brèche qui seront à étudier, le prestataire proposera dans son rendu un projet chiffré et cartographié de restauration du lit mineur notamment pour limiter l'impact de l'abaissement de la ligne d'eau. Ce projet sera approfondi et détaillé avec les avant-projets définitifs et ils seront travaillés avec le Maître d'ouvrage.

3.5 Phase avant-projet définitif

La phase projet aura pour objectif d'approfondir le travail réalisé lors de la phase d'avant-projet sur le scénario retenu par le propriétaire et le comité de pilotage. Les documents remis lors du projet permettront d'être directement opérationnel pour réaliser les travaux.

Le dossier technique du projet sera établi comme un avant-projet définitif et il devra contenir au minimum (selon le type d'aménagement les demandes de rendus sont susceptibles d'évoluer) :

- Les critères de dimensionnement précis des différentes parties de l'aménagement (avec tous plans utiles à la compréhension) ;
- Le calcul hydraulique, en fonction des débits, des écoulements dans les différents dispositifs ;
- Une analyse du fonctionnement biologique, hydraulique et hydromorphologique du site sans et avec l'aménagement ;
- L'analyse de l'efficacité attendue sur la continuité écologique (avant et après travaux) ;
- La simulation de l'évolution de la ligne d'eau en fonction des différents débits ;
- L'évolution attendue sur le contexte hydromorphologique, paysager, la végétation rivulaire, l'érosion et la stabilité des berges ;
- Les préconisations de gestion et d'entretien ainsi que les coûts estimatifs de l'entretien ;
- Les quantités, descriptions des matériaux nécessaires au chantier ;
- Si préconisé, la description précise des aménagements d'accompagnements et paysagers ;
- Un calendrier précisant les différentes phases opérationnelles de travaux ;
- le coût prévisionnel des travaux et d'entretien avec une marge d'erreur maximale de 8%.

Tous les projets d'effacement, d'ouverture de brèche ou pouvant avoir un impact significatif sur la ligne d'eau devront être accompagnés de mesures de restauration du lit mineur à l'amont notamment pour limiter l'incidence sur la ligne d'eau. Ces projets seront cubés, décrits et estimés financièrement. Ils seront accompagnés de plans et simulations paysagères pour leur intégration dans les sites.

4 TRANCHES OPTIONNELLES

Suite à la réalisation de la tranche ferme et afin de définir le projet de restauration de la continuité écologique, le marché prévoit l'instauration de 7 tranches optionnelles qui seront ouvertes ou non par le SMABCAC ou par l'un des propriétaires de seuils qui souhaiterait se porter Maître d'ouvrage des travaux

Sur chaque tranche optionnelle ouverte, le titulaire assurera la mission de Maîtrise d'oeuvre. Il devra:

- réaliser les dossiers réglementaires;
- S'assurer du déroulement de la procédure et de l'obtention des autorisations;
- Assurer la passation des procédures de marchés publics et apporter son analyse au Maître d'ouvrage qui validera ensuite le choix des entreprises;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux
- Réceptionner le chantier

Les tranches optionnelles peuvent être ouvertes jusqu'à 3 années après la fin de l'étude de la tranche ferme.

4.1 Montage des dossiers et procédures réglementaires

Une fois le projet validé, le prestataire réalisera toutes les procédures administratives nécessaires au démarrage des travaux. Il réalisera le dossier loi sur l'eau et toutes autres procédures administratives et réglementaires nécessaires pour la réalisation des travaux.

Pour être instruit correctement, ce dossier devra également répondre aux exigences réglementaires et techniques des services de l'Etat ou partenaires pour la réalisation du projet.

Le prestataire sera responsable de la complétude et de l'exactitude des dossiers remis. Ils seront conformes à l'intégralité des lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires en vigueur. En cas de dossier jugé non recevable par les services instructeurs, la mission du prestataire comprend la régularisation du dossier jusqu'à recevabilité.

4.2 Maîtrise d'œuvre

Après validation du projet par le Maître d'Ouvrage et ses partenaires, le prestataire réalisera l'ensemble des pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises afin que les candidats puissent présenter leurs offres précisément et en connaissance de cause :

- Règlement de la consultation ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Bordereau des Prix Unitaires et estimatifs des quantités...

Toutefois, suivant la procédure déterminée, le prestataire pourra proposer un nombre de documents réduits et adaptés à la réglementation sur les marchés publics.

Après validation de ces pièces par le Maître d'Ouvrage et ses partenaires, suivant le Maître d'ouvrage (public ou privé) la procédure de consultation des entreprises sera lancée.

Le prestataire aura pour mission (suivant la Maîtrise d'ouvrage, publique ou privée) :

- De consulter les entreprises dans le cas d'une Maîtrise d'ouvrage privée;
- D'analyser les offres et de vérifier leur conformité par rapport au règlement de consultation ;
- D'analyser les méthodes et les solutions techniques proposées et s'assurer qu'elles ne comportent pas d'erreurs, d'omissions ou de contradictions ;
- De rédiger une analyse comparative des différentes offres et leur classement en fonction des critères retenus dans le règlement de la consultation

Il préparera les documents nécessaires à la passation du marché suite à son attribution par le Maître d'Ouvrage et ses partenaires.

4.3 Suivi des travaux

Le prestataire sera chargé de vérifier et de valider la conformité au projet des documents établis par l'entreprise (notes, calculs, mode d'exécution, plans et documents relatifs aux installations et mises en place du chantier et des travaux, planning...).

Il devra communiquer de façon régulière avec le Maître d'Ouvrage (une fois par semaine minimum) et ses partenaires (peut-être ramener à tous les 15 jours si pas d'information importante, par mails) sur l'état d'avancement des travaux. Des réunions de chantiers hebdomadaires seront organisées avec l'entreprise, le Maître d'ouvrage et différents partenaires techniques et réglementaires. Un compte-rendu de ces réunions de chantier sera rédigé.

Il veillera à la conformité de l'exécution des travaux, à la qualité de la prestation, des délais et des coûts. Il prendra les décisions nécessaires en cas de non-conformité du projet et en informera aussitôt le Maître d'Ouvrage qu'il assistera en cas de litige.

Le prestataire s'engage à réaliser le suivi administratif, juridique et comptable du marché. Il tiendra également un journal d'avancement du projet sur lequel les différentes étapes enrichies d'un suivi photographique seront notées.

Δ IMPORTANT : Pour cette étape qui est conditionnée à l'aménagement choisi, il est demandé au prestataire de réaliser un chiffrage pour un chantier d'une durée de travaux de 2 mois sauf dispositions contraires qui devront être justifiées.

4.4 Réception des travaux

Cette mission a pour but d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux, assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée, procéder à l'examen des désordres signalés par le Maître d'Ouvrage, constituer le dossier des ouvrages exécutés (DOE) nécessaires à leurs exploitations, assister le Maître d'Ouvrage jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Dans tous les cas, et en lien avec l'obligation de résultats imposée par le classement, la conformité des aménagements réalisés (conformité du génie civil & conformité des écoulements) doit être vérifiée. Pour ce faire, le Maître d'Œuvre doit prévoir la réalisation de plans de récolement établis par un géomètre expert accompagné d'une note présentant les écarts constatés et leurs incidences éventuelles sur le fonctionnement des dispositifs dédiés à la continuité écologique. Cet état des lieux se fera au minimum en présence de l'entreprise ou des entreprises chargées des travaux et du Maître d'Ouvrage.

Dans les cas d'ouvrages non conformes aux plans d'exécution (dispositif non fonctionnel), les travaux correctifs nécessaires seront pris en charge le Maître d'Œuvre. Dans les cas particuliers d'ouvrages conformes aux plans d'exécution mais s'avérant au final non fonctionnels (une fois mis en service), des mesures particulières de reprises ou d'ajustements seront proposées et prises en charge par le Maître d'Œuvre afin de satisfaire à l'obligation de résultats.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

5.1 Réunions

Pour toutes les réunions, le prestataire est chargé d'inviter tous les participants dont la liste sera communiquée par le Maître d'ouvrage au moins 10 jours avant et accompagné des rapports nécessaires à la compréhension (format informatique).

Le prestataire sera chargé d'animer la réunion et de préparer tous les supports nécessaires. Il rédigera un compte-rendu pour chaque réunion et l'enverra sous 15 jours à l'ensemble des parties invitées.

En complément des réunions décrites ci-dessous, sur proposition du Maître d'ouvrage d'autres réunions pourront être organisées.

5.2 Tranches fermes :

- Une réunion individuelle avec le propriétaire de chaque ouvrage. Ces réunions se feront au même moment que les visites d'ouvrages afin de limiter les déplacements. Ces rencontres se feront en présence du Maître d'Ouvrage, elles auront pour objectifs d'exposer aux propriétaires le planning de déroulement de l'étude et le contenu attendu des avant-projets. Elles permettront aussi de répondre directement aux interrogations des propriétaires d'ouvrages.
- Une réunion de présentation des résultats issus de la phase « avant-projet », cette réunion se fera en présence du comité technique. Elle aura pour objectif d'apporter un avis technique et administratif sur les avant-projets réalisés par le bureau d'étude pour chaque ouvrage. Lors de cette réunion, le prestataire devra produire un support de présentation contenant au minimum la présentation de l'ensemble des avant-projets avec les détails techniques et financiers pour chacun d'entre eux.
- Des rencontres individuelles avec chaque propriétaire d'ouvrage afin de lui présenter les deux ou trois avant-projets ainsi que les avis qui ont été émis par le comité technique. Six réunions seront donc à prévoir pour l'ensemble des ouvrages :
 - ❖ Puygirault : réunion avec les deux propriétaires dans un même temps (commune de Mérigny et domaine Anandpour)
 - ❖ Rochebellusson et Merigny (même propriétaire pour les deux ouvrages)
 - ❖ Pontigny
 - ❖ Rolnier
 - ❖ La Ronde
 - ❖ Bélâbre
- Une réunion de présentation de la phase « projet » au comité technique. Cette réunion devra permettre de valider les projets et de potentiellement enclencher les tranches optionnelles.
- Des rencontres individuelles avec chaque propriétaire d'ouvrage afin d'assurer la présentation de l'avant-projet définitif et l'explication des modalités de travaux et les coûts associés dans le cas de l'ouverture des tranches optionnelles. Le nombre de réunions est fixé à six :
 - ❖ Puygirault : réunion avec les deux propriétaires dans un même temps (commune de Mérigny et domaine Anandpour)
 - ❖ Rochebellusson et Merigny (même propriétaire pour les deux ouvrages)
 - ❖ Pontigny
 - ❖ Rolnier
 - ❖ La Ronde
 - ❖ Bélâbre

5.3 Tranches optionnelles :

Pour chacune des tranches qui pourraient être ouvertes, les réunions suivantes se feront en présence du Maître d'ouvrage (SMABCAC ou propriétaire) et du ou des personnes que la Maître d'ouvrage trouvera prioritaire.

- Une réunion préalable à la procédure de consultation des entreprises ;
- Une réunion postérieure à la procédure de consultation des entreprises pour faire valider la ou les entreprises retenues (la présentation de l'analyse des offres sera réalisée) ;

- Une réunion préalable au démarrage du chantier ;
- Une réunion hebdomadaire de chantier avec un nombre restreint de personnes préalablement déterminée par le Maître d’Ouvrage ;
- Une réunion préalable à la réception du chantier.

Δ Si, suite aux réunions, des modifications sont à apporter, le prestataire s’engage à reprendre les documents autant de fois que nécessaire selon les remarques du Comité de Pilotage.

5.4 Restitution

Tranche ferme :

Le prestataire s’engage à restituer suite aux différentes étapes de la tranche ferme, les éléments suivants :

- les éléments d’élaboration,
- couches SIG compatibles avec QGIS,
- données, recueils photographiques,
- synthèses et rapports des phases « diagnostic », « avant-projet » et « projet »

Ces documents seront réalisés et communiqués individuellement pour chaque ouvrage étudié sous format informatique sur CD-Rom ou clé USB et sous format papier en 2 exemplaires (un pour le SMABCAC et un pour le ou les propriétaires).

Tranches optionnelles :

Le prestataire s’engage à restituer suite aux différentes étapes de la tranche optionnelle, pour chaque ouvrage, les éléments suivants :

- Le Dossier de Consultation des Entreprises définitif au format informatique par voie électronique au Maître d’Ouvrage et à l’assistant à maîtrise d’ouvrage ;
- Le Dossier des Ouvrages Exécutés définitif, au format informatique par voie électronique et en un exemplaire papier au Maître d’Ouvrage et à l’assistant à maîtrise d’ouvrage.

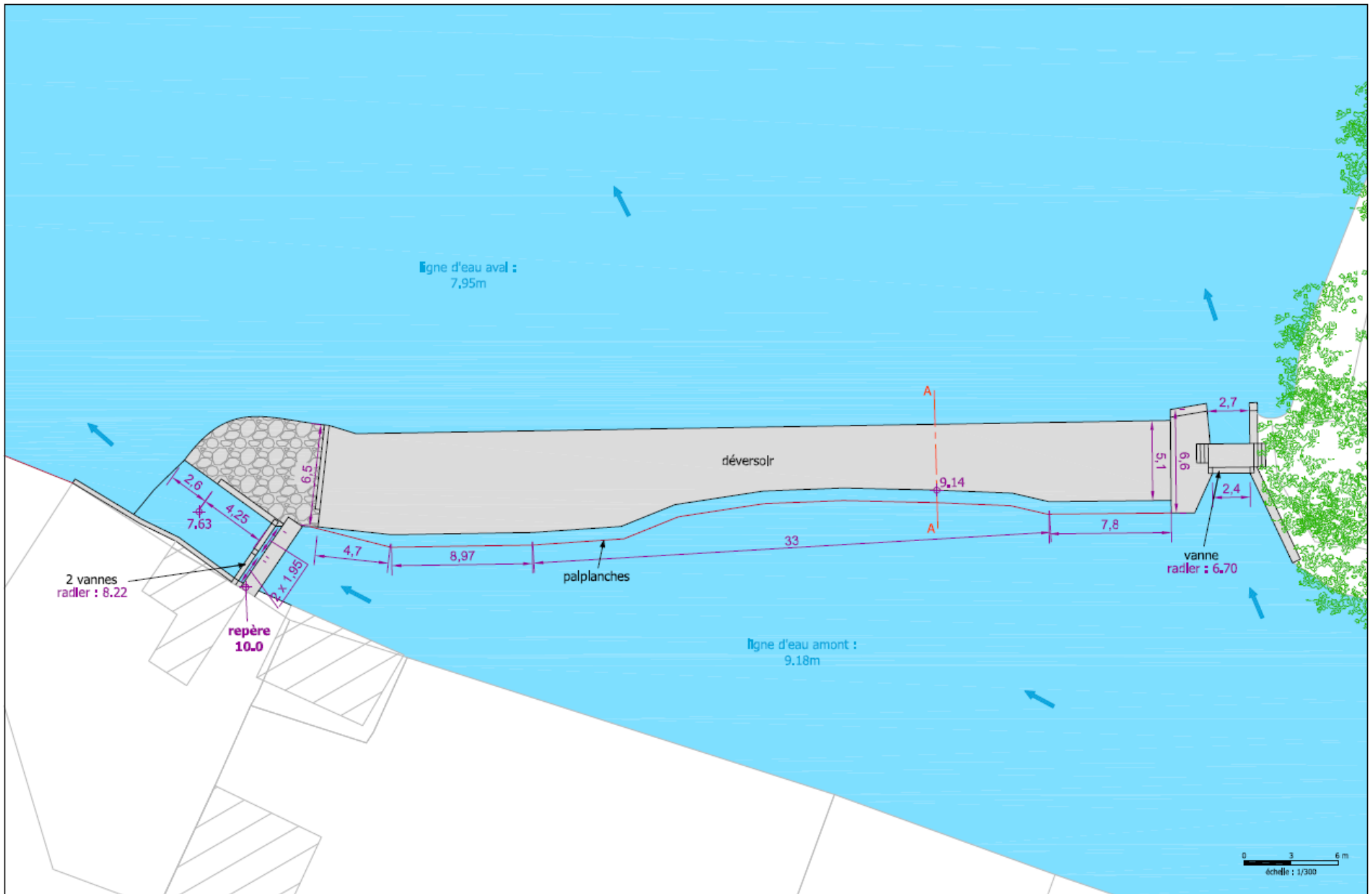
Δ Les fichiers informatiques seront livrés dans un format modifiable (type Word) ainsi qu’en PDF.

Fait à :

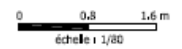
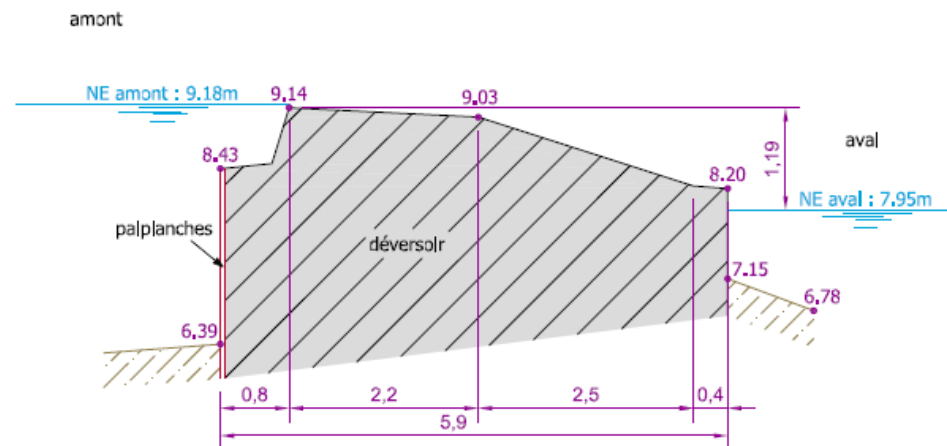
Le :

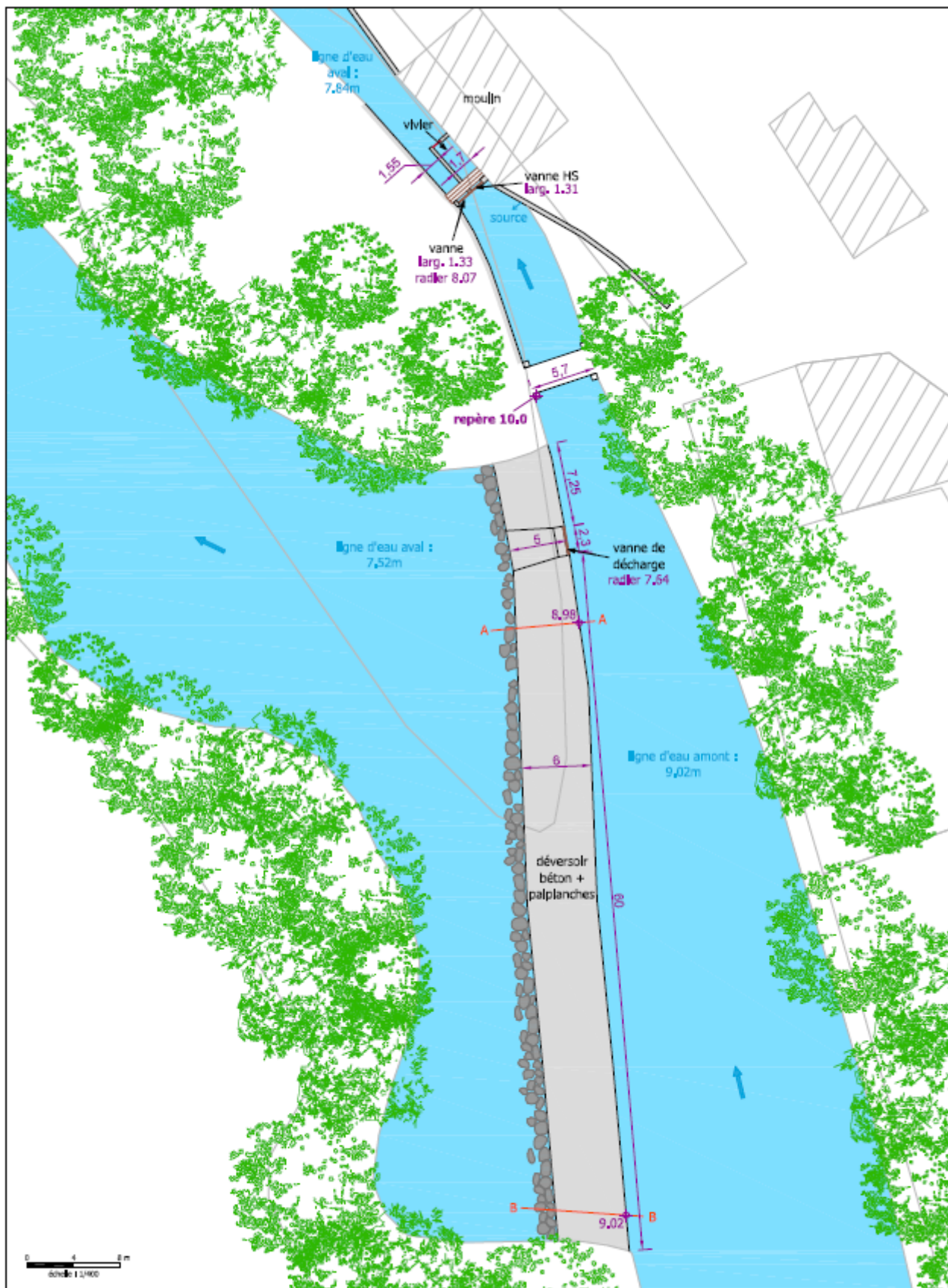
Nom du représentant + signature

ANNEXES



COUPE AA du déversoir





Syndicat Intercommunal
d'Aménagements
du bassin de l'Anglin



MOULIN DE LA RONDE
état Initial



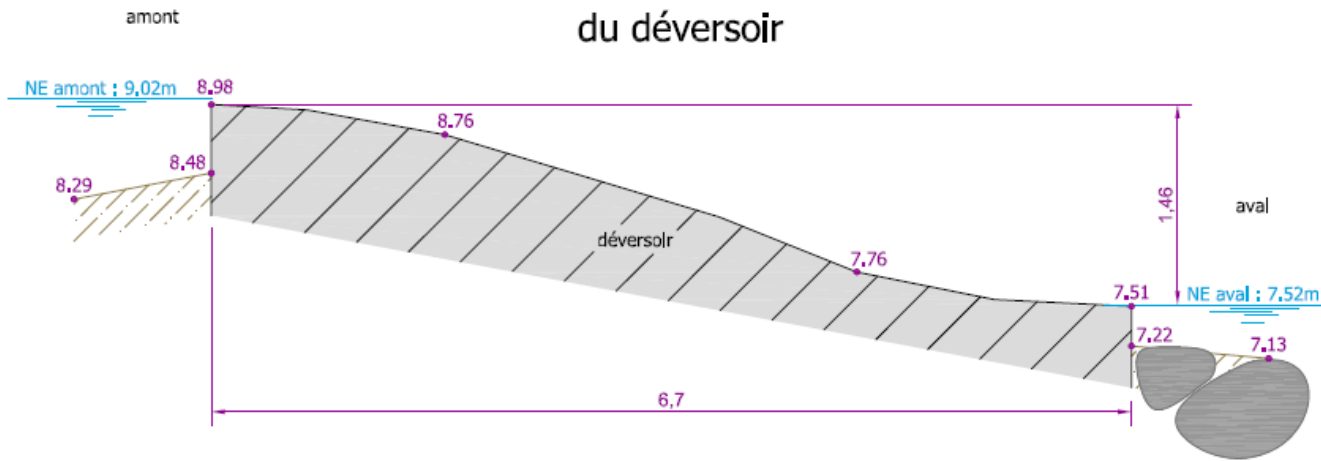
PLAN DE MASSE

Echelle : 1/400

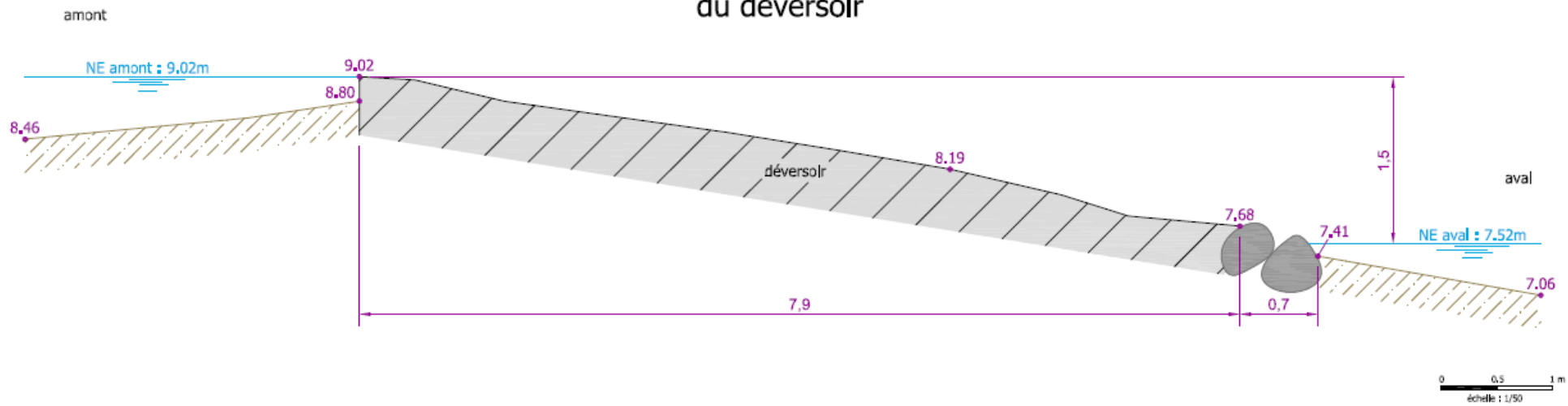
Format : A4

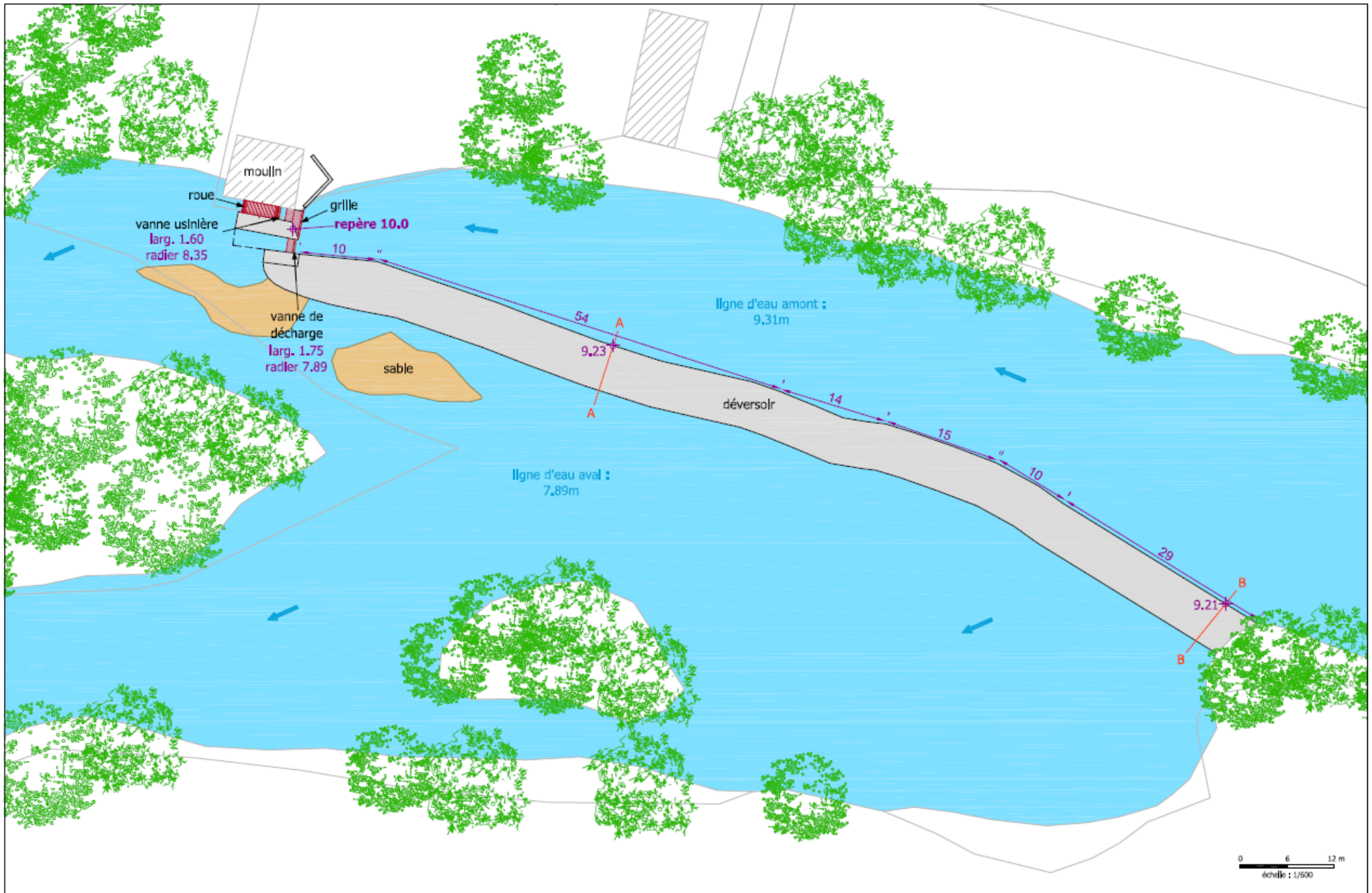
Date de création : 12/01/2017
Relevés terrain : 12/10/2016

COUPE AA du déversoir

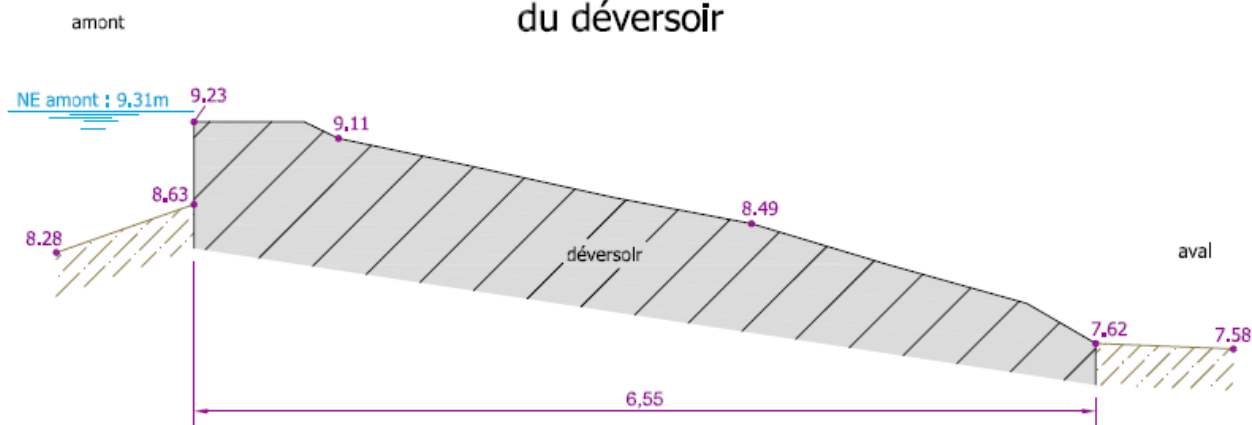


COUPE BB du déversoir

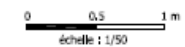
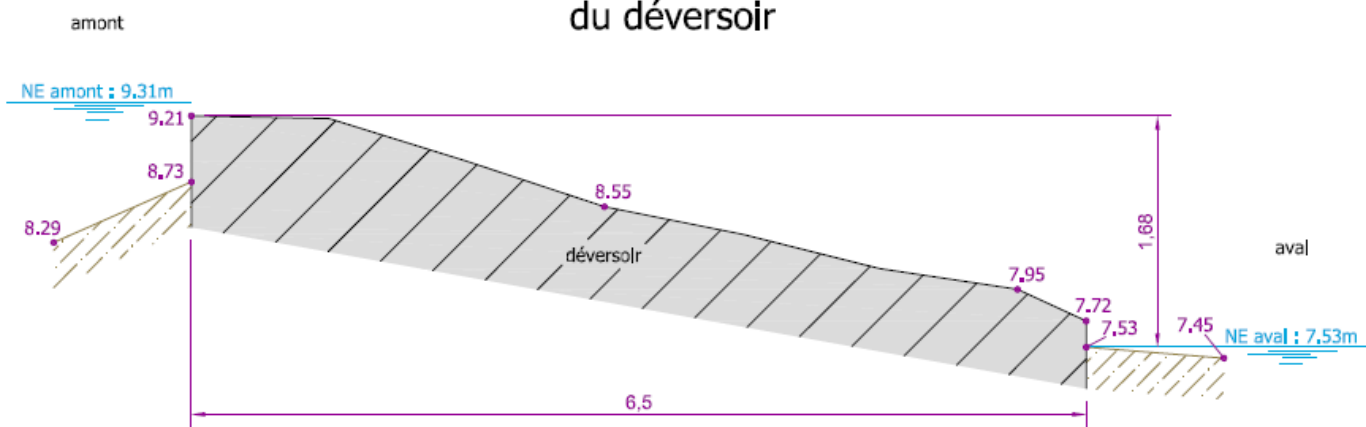


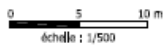
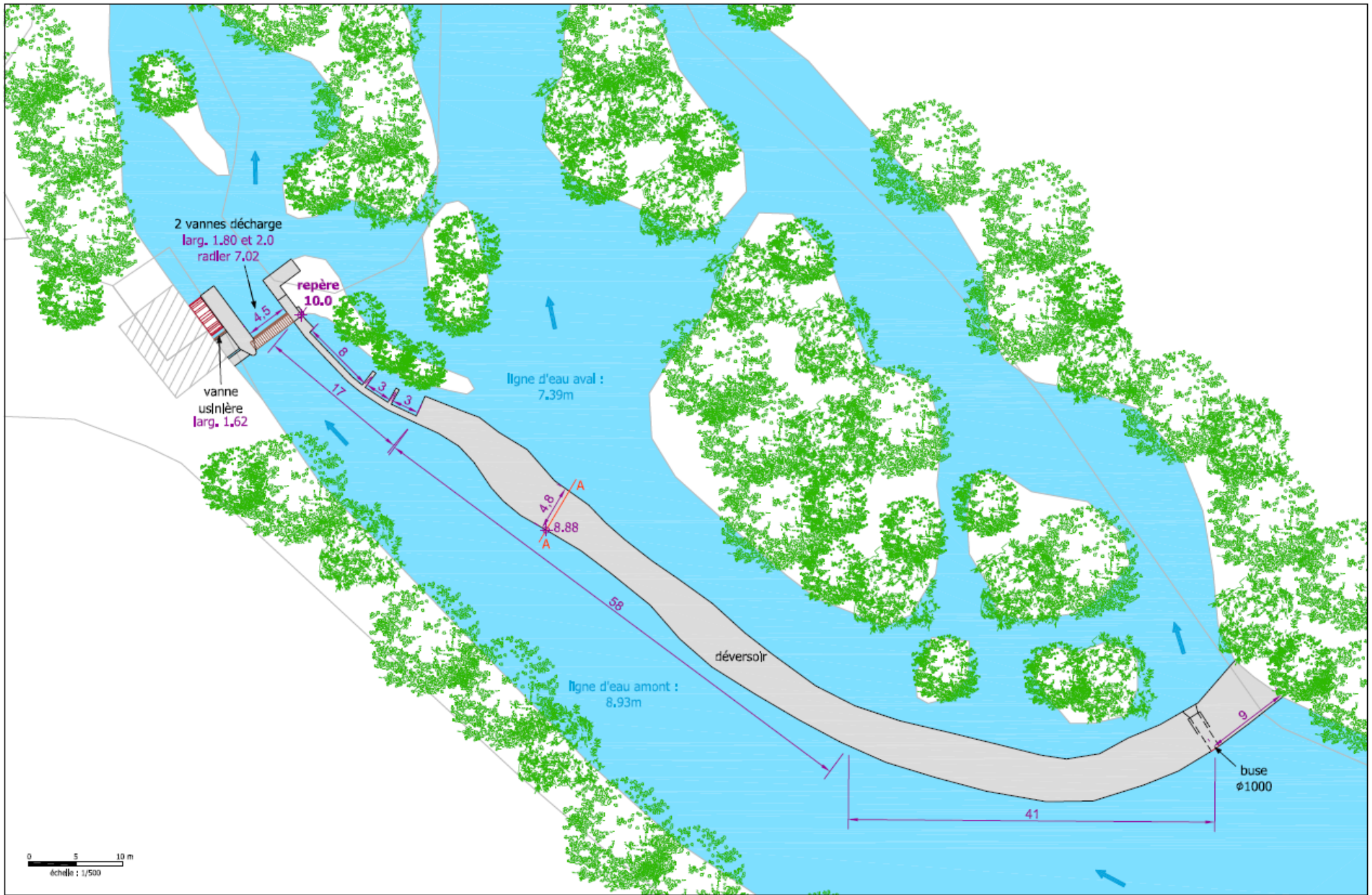


COUPE AA du déversoir

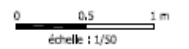
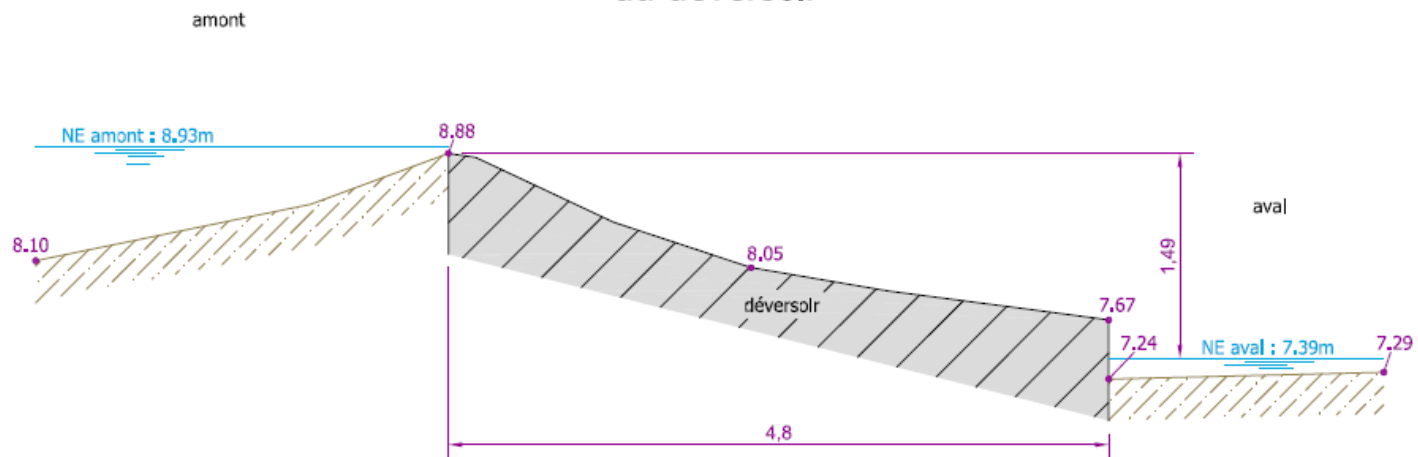


COUPE BB du déversoir



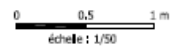
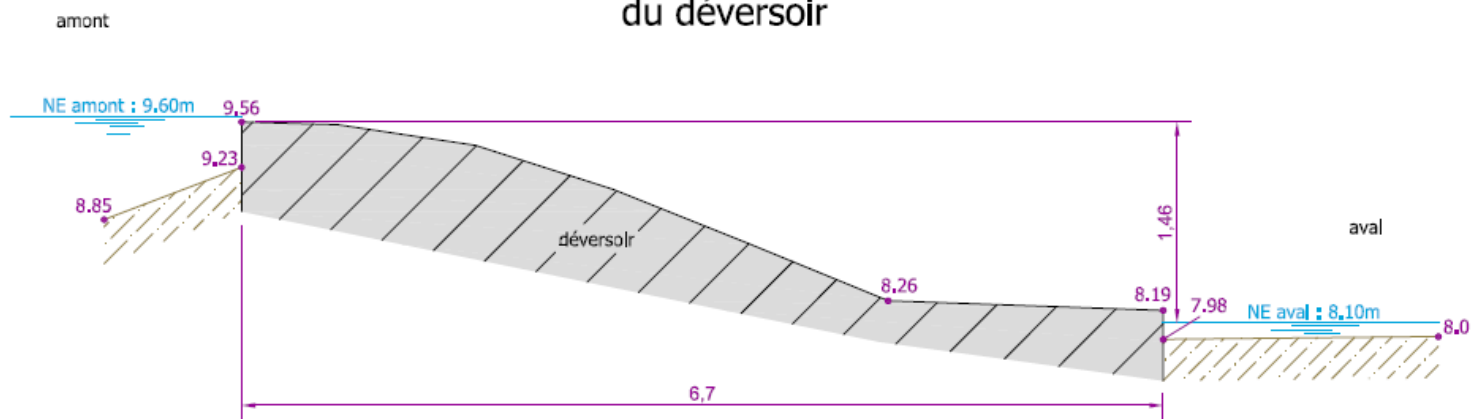


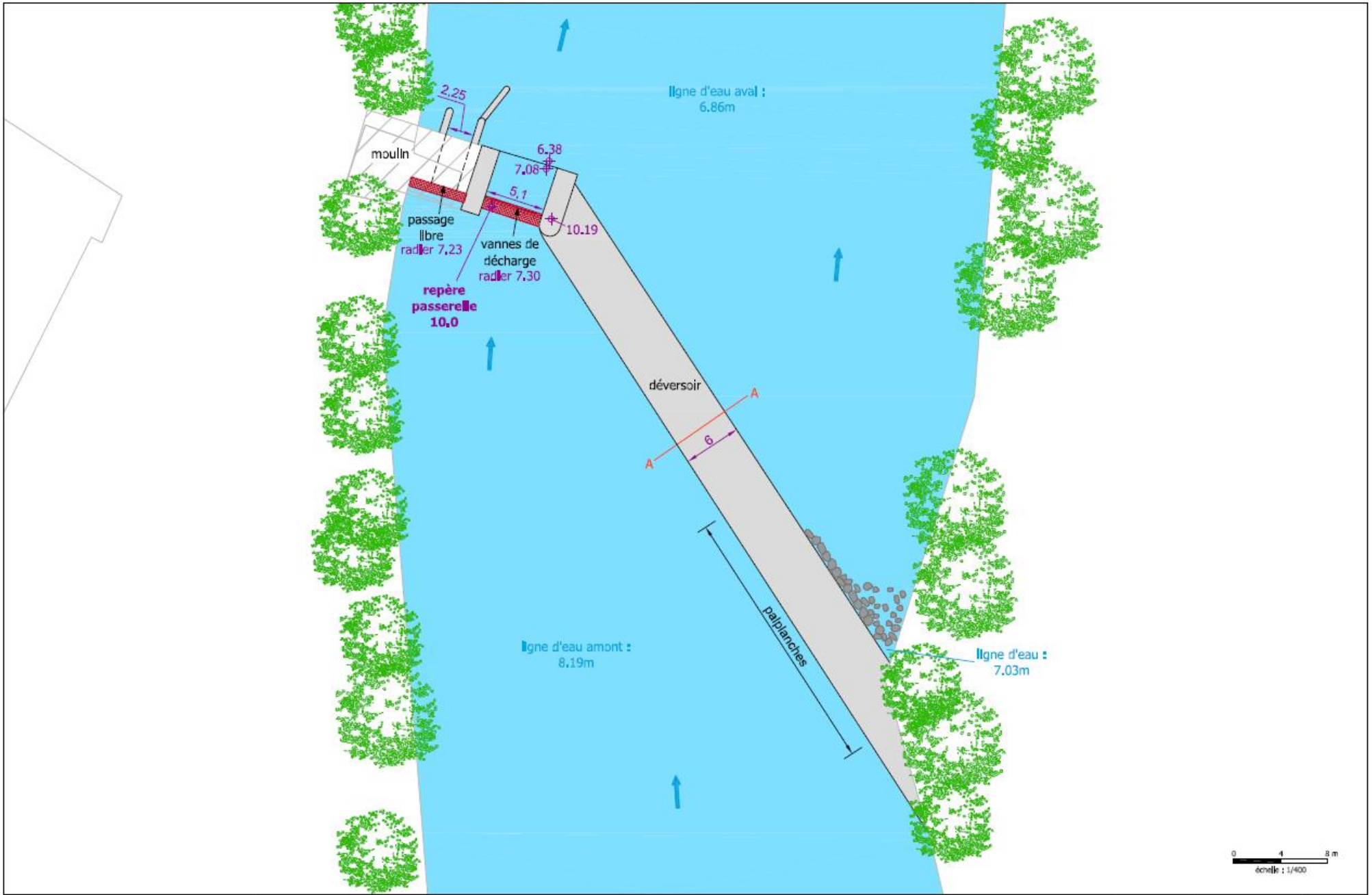
COUPE AA du déversoir





COUPE AA du déversoir





COUPE AA du déversoir

